

# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025 RAPPORT ANNUEL



ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.

Ce 14<sup>e</sup> rapport annuel de développement durable (RADD) est une synthèse détaillée et précise des initiatives et des actions menées par le Département dans l'ensemble de ses champs de compétences, et au-delà.

Depuis la loi Grenelle II de juillet 2011, face à l'urgence du changement climatique les collectivités territoriales sont chaque année tenues de présenter un bilan de leurs actions en matière de développement durable. Près de quinze ans après la loi, ce rapport 2025 démontre l'engagement et le dynamisme exemplaires de l'ensemble de nos partenaires engagés comme nous le sommes sur le chemin d'un Lot-et-Garonne qui prend en compte la préservation de son environnement pour les générations futures.

Garantes du développement des territoires, les collectivités locales sont au cœur des nécessaires changements à effectuer pour parvenir à une double transition écologique et énergétique devenue obligatoire. En Lot-et-Garonne, au Département, les exemples de réussite sont nombreux. Je pourrais citer les avancées nées de la Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIETEE). Cette feuille de route à la dimension départementale fête ses cinq ans et dans ce court laps de temps, le Conseil départemental a mis en place les préconisations majeures qu'elle contenait.

À titre d'exemples encore, le plan collèges est l'une des illustrations des actions de notre collectivité dans la recherche d'une constante amélioration des conditions de vie dans les établissements qui accueillent les jeunes Lot-et-Garonnais. D'Agen à Tonneins en passant par Port-Sainte-Marie, Bon-Encontre et Mézin, ce programme ambitieux correspond également à nos ambitions pour la transition énergétique et la décarbonation. Ces objectifs se traduisent aussi au travers du programme « Du 47 dans nos assiettes » de lutte contre le gaspillage alimentaire, de soutien aux filières locales d'approvisionnement et de santé publique.

Pour les collégiens, pour la biodiversité, pour la mobilité avec l'adoption d'une charte sur les aménagements cyclables ou la recherche de solutions alternatives de transport, pour l'habitat avec le programme SLIME 47, le soutien technique de Lot-et-Garonne Ingénierie et le partenariat avec les territoires, pour l'Économie Sociale et Solidaire, le Conseil départemental œuvre pour un avenir durable. Nous sommes engagés dans un projet de territoire cohérent basé sur le partenariat, la concertation et la volonté d'accompagner, à notre échelle et dans un climat budgétaire incertain, la transition énergétique et écologique.

*Sophie Borderie  
Présidente du Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne*


*Danielle Dhélias  
Vice-présidente en charge de la ruralité,  
du développement durable et de  
l'environnement*

# Sommaire

Présentation des Objectifs de développement durable	p. 4
Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales	p. 6
FICHES BILAN 2025 : comment les politiques départementales contribuent-elles aux Objectifs de développement durable ?	p. 7
<hr/>	
<b>Gouvernance / Partenariats</b>	<b>p. 8</b>
Le budget vert	p. 8
Bienvenue docteur !	p. 9
Le Conseil départemental des jeunes (CDJ)	p. 10
Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE)	p. 11
<hr/>	
<b>Habitat / Bâtiments</b>	<b>p. 12</b>
Le Plan Collèges	p. 12
La décarbonatation dans la production du bâti	p. 13
Réduire drastiquement les consommations énergétiques des bâtiments	p. 14
Plan départemental de l'habitat : renouvellement des interventions du Département	p. 15
Inciter à des Maisons de l'habitat partenariales en territoire	p. 16
<hr/>	
<b>Aménagement du territoire / Mobilité</b>	<b>p. 17</b>
Vers une mobilité plus durable des agents du Département	p. 17
Télétravail et fermeture annuelle des services : des leviers d'économie d'énergie	p. 17
Proposer aux lot-et-garonnais les plus fragiles une solution durable adaptée à leur besoin réel de mobilité	p. 18
Mise en œuvre de cheminement de circulation pour les modes doux	p. 19
Aménager les infrastructures pour favoriser les mobilités durables alternatives	p. 20
Décarbonatation de la flotte de véhicules de la collectivité	p. 21
Recyclage en place de la chaussée sur la D116 à Gaujac	p. 22
<hr/>	
<b>Économie verte / Consommation responsable</b>	<b>p. 23</b>
Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables	p. 23
Du 47 dans nos assiettes	p. 24
Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire	p. 25
Convention avec l'entreprise Livre vert pour les livres sortis des collections	p. 26
Collectif Solidarités alimentaires locales	p. 27
<hr/>	
<b>Agriculture / Eau / Biodiversité</b>	<b>p. 28</b>
Préservation et valorisation de la nature : le schéma départemental des ERB	p. 28
Aligner tous les piliers du développement durable avec le sport nature	p. 29
<hr/>	
<b>Éducation</b>	<b>p. 30</b>
L'Atelier des transitions, laboratoire d'idées liées au changement climatique	p. 30
Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable	p. 31
Fonds département d'art contemporain	p. 32
<hr/>	
<b>Lutte contre la pauvreté</b>	<b>p. 33</b>
Lutte contre la précarité énergétique	p. 33
<hr/>	
CONCLUSION	p. 34
<hr/>	

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'Agenda 2030 appelle l'ensemble des organisations infra-nationales, et notamment les pouvoirs locaux, à s'emparer des ODD pour renforcer leur engagement et contribuer, à leur niveau, à la concrétisation de cette ambition universelle de « transformation de notre monde ».

Logo de l'ODD	Libellé de l'ODD	Mots-clés adaptés aux activités du Département
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim - Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires - Diversité génétique
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations - Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME - Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications

	<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<p><i>Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Égalité des chances</i></p>
	<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<p><i>Accessibilité des services au public - Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial - Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous - Revitalisation des centres bourgs</i></p>
	<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<p><i>Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables - Information et connaissance sur le développement durable pour tous</i></p>
	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p><i>Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques</i></p>
	<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p><i>Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)</i></p>
	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p><i>Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes</i></p>
	<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p><i>Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions - Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales</i></p>
	<p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>	<p><i>Partenariats locaux autour du développement durable et de la transition écologique - Coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales</i></p>

Ce rapport annuel propose d'évaluer la contribution des actions présentées aux Objectifs de développement durable.

**En bas de chaque fiche thématique, les ODD pour lesquels les actions présentées ont un impact sont donc mentionnés. La taille de la vignette représente l'importance de la contribution de l'action.**



Ce rapport ne peut garantir d'être exhaustif des politiques menées par le Département.  
Il s'enrichit au fur et à mesure des années et selon les actions développées.

## Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales

Ce document est le 14<sup>e</sup> Rapport annuel de développement durable (RADD) produit par le Département. Sa publication est obligatoire depuis le 12 juillet 2010, à la suite de l'adoption de la loi Grenelle II.

Le Département a structuré initialement ses projets autour de deux programmes d'action cadre :

- l'Agenda 21 interne, adopté en 2010, qui a pu bénéficier d'une actualisation en 2015, via la réalisation d'un 2<sup>e</sup> bilan carbone de la collectivité ;
- l'Agenda 21 – Plan climat énergie territorial (PCET), adopté en avril 2012, qui a reçu en décembre 2013 le label « Agenda 21 local France » décerné par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

## Une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique

Garantes du développement des territoires, les collectivités sont au cœur des changements à engager pour apporter une nécessaire transition énergétique et écologique.

C'est donc dans ce contexte qu'en application de l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil départemental, la présidente du Conseil départemental Sophie Borderie a proposé la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée d'élaborer **une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique** adaptée au contexte lot-et-garonnais et aux compétences du Département.

La Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne a pu remplir ses objectifs en présentant un rapport d'études complet à la session de la DM2 de novembre 2020 :

- état des lieux par thématiques et enjeux en Lot-et-Garonne,
- bilan des actions départementales,
- préconisations pour accélérer la transition écologique sur le territoire et au sein de l'organisation de la collectivité, ainsi que 12 fiches actions et propositions d'évolution des régimes d'intervention du Département.



→ Ce rapport annuel s'attache donc à relier les actions réalisées en 2025 avec les fiches action préconisées par la MIE sur la transition écologique et énergétique. Ce logo est présent sur la fiche bilan lorsque les actions présentées correspondent à la mise en œuvre des préconisations proposées ou qu'elles correspondent à un même objectif :



## FICHES BILAN 2025

Comment les politiques départementales  
contribuent-elles aux  
Objectifs de développement durable ?

---

## Le budget vert

La budgétisation verte peut être définie comme une revue complète ou partielle des dépenses budgétaires afin d'identifier les dépenses « favorables », « neutres » ou « défavorables » à l'environnement pour orienter les décisions budgétaires et les politiques publiques.

Il s'agit donc, par une évaluation de l'impact environnemental du budget, de mesurer la performance de la collectivité en matière environnementale et d'orienter quantitativement et qualitativement davantage de dépenses vers la transition écologique. L'élaboration d'une annexe « budget vert » au compte financier unique se fait en application du décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

### Les axes de cotation

**Axe 1** : atténuation du changement climatique ;

**Axe 2** : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

**Axe 3** : gestion des ressources en eau ;

**Axe 4** : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

**Axe 5** : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

**Axe 6** : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Comme le prévoit le décret, le Département de Lot-et-Garonne a procédé en 2024 à la cotation de ses dépenses d'investissement uniquement au titre de l'axe 1 « atténuation du changement climatique ». L'article 2 du décret instaure une évaluation limitée à une vingtaine de natures comptables en 2024. Seules 54 % des dépenses ont ainsi été évaluées, soit 37 M€ sur les 69 M€ de dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de l'exercice.



#### Contribution aux ODD



### Pourcentage des dépenses favorables à la décarbonation : 15 %

- Les travaux réalisés sur les voies navigables et les voies cyclables (2 M€) ;
- Le renouvellement du parc automobile avec une bascule vers des véhicules zéro émission ;
- La rénovation énergétique du parc immobilier (collèges et bâtiments départementaux), avec des dépenses réelles d'investissement de 3,3 M€.

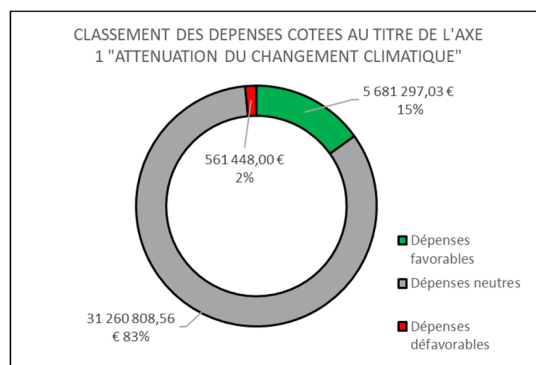
### Pourcentage des dépenses neutres : 83 %

- L'entretien du réseau routier départemental (en grosse majorité) ;
- Les travaux de gros entretien, de maintenance et de mise en sécurité du parc immobilier.

### Pourcentage des dépenses défavorables : 2 %

- Les études préliminaires relatives à de nouvelles infrastructures routières.

En 2025, la cotation s'étend à l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Les autres axes de cotation devront être pris en compte à compter de l'année 2026.



### Bienvenue docteur !

Depuis 2009 et la création de la Commission départementale de la démographie médicale (Coddem), le Conseil départemental est précurseur dans la mise en place de dispositifs visant à lutter contre la désertification médicale.

Malgré le soutien au développement de l'exercice coordonné et l'évolution permanente des dispositifs incitatifs mis en place, le suivi de la démographie médicale souligne une baisse progressive du nombre de médecins généralistes et un vieillissement de la profession médicale en Lot-et-Garonne.

L'ensemble de ces indicateurs a conduit le Conseil départemental à proposer un service gratuit d'accompagnement à l'installation des généralistes, à l'accueil des étudiants stagiaires en médecine et à l'information des lycéens aux études médicales.

« BIENVENUE DOCTEUR » c'est :

**Un réseau de partenaires** réuni le 11 avril 2025 pour le 1<sup>er</sup> comité de pilotage, des réunions d'animation de réseaux en avril et octobre et une soirée anniversaire le 10 décembre avec comme thématique les docteurs juniors.

**Des groupes de travail** : médecins *Bienvenue docteur !*, sensibilisation aux études médicales, attractivité médicale dans les Contrats locaux de santé (CLS), accueil des externes, démographie médicale en psychiatrie, un groupe de travail Assemblée des Départements de France sur le guichet unique.

**Une communication offensive** avec le recrutement d'un chargé de communication, la mise à disposition pour les partenaires d'un kit de communication et la mise en ligne du site internet en novembre 2025. Le plan de communication prévoit la mise en valeur des accompagnements (1<sup>er</sup> semestre), du site internet et une communication nationale, régional et départemental au 2<sup>d</sup> semestre.

**Accompagner le stagiaire en médecine** au travers d'actions territoriales :

- Organisation d'évènements de découverte du territoire en collaboration avec les EPCI

- Audit départemental des solutions d'exercice et d'hébergement pour les docteurs juniors
- Convention d'hébergement avec l'Enap
- Développement de stages annexes
- Participation au forum des jeunes médecins installés à Bordeaux

**Accompagner les lycéens** vers les études de santé grâce au parcours Ambition Santé expérimenté avec le lycée Palissy à Agen et l'organisation d'une soirée de sensibilisation à la PASS/LAS au campus du Pin.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ Financement annuel ARS 90 000 € et Conseil régional 100 000 € en une fois
- ✓ 107 demandes d'accompagnement pour 73 demandeurs
- ✓ 175 internes accueillis sur le territoire en 2025

**Perspectives 2026** : mise en œuvre du plan de communication (plan média, facultés de médecine, territoires sur-dotés, préparation à l'accueil des docteurs junior et des médecins solidaires et poursuite de l'expérimentation Parcours Ambition Santé au lycée d'Aiguillon).

#### Contribution aux ODD



### Le Conseil départemental des jeunes (CDJ), une gouvernance au service du projet !

Réimpulser une nouvelle dynamique, tel est l'enjeu du nouveau mandat 2025-2026 du Conseil départemental des jeunes - CDJ. Les élus ont en effet fait le choix de mettre encore plus de participation citoyenne au cœur du programme en donnant aux jeunes conseillers toute la latitude dans leurs réflexions. Durant les 18 mois de leur mandat, les CDJ auront à cœur de développer un nouveau dispositif ou une nouvelle action en lien avec la politique jeunesse départementale. Au terme de leur mandat, c'est devant l'Assemblée départementale qu'ils présenteront et défendront leur projet... pour une réalisation en 2027, si le projet est validé !

Sous la bannière « Jeunes et citoyens », deux jeunes en binôme paritaire, ont été élus ou choisis fin 2024 au sein des 26 établissements scolaires candidats (collèges publics, privés, MFR et IME) pour les deux années de mandat 2025-2026. Au total, 52 filles et garçons composent l'assemblée départementale des jeunes.

Ils ont été réunis pour la première fois en session plénière en février, pour un temps d'interconnaissance et depuis ont enchaîné par alternance des ateliers en établissement et en plénière.

Durant cette première année, 4 plénières, en plus de celle correspondant à la journée d'intégration, se seront tenues :

- Lors de la session dite d'acculturation permettant de comprendre l'institution départementale et son fonctionnement pour agir en connaissance, les jeunes conseillers ont choisi leurs 5 thématiques de travaux : « accès pour tous à la culture et au sport », « égalité fille garçon et lutte contre les discriminations et le harcèlement », « cadre de vie au collège », « solidarités » et « santé mentale ». Objectif : développer un unique "projet jeunesse" ;

- Ils ont rencontré leurs pairs du Conseil régional lors d'une session d'échanges à Bordeaux. Intérêt : travail des jeunes néo-aquitains au développement d'une politique jeunesse ;
- Deux autres sessions ont eu lieu afin d'affiner les diverses pistes de réflexions et d'entamer les premiers choix en fonction de la faisabilité de chaque projet.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ 52 conseillers départementaux jeunes élus pour 2 ans
- ✓ Un budget de 36 500 € répartis entre transport, accompagnement au projet et tournage vidéo

**Perspectives 2026** : un projet unique, issu de la co-construction et de la concertation, sera proposé par les conseillers jeunes à l'Assemblée départementale en mai-juin 2026. S'il est validé, il sera déployé sur l'exercice budgétaire 2027. Le mandat CDJ suivant se tiendra sur la période fin 2027-juin 2029.

#### Contribution aux ODD



### Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE) : construction d'un programme de propositions

La participation des enfants et des jeunes est aujourd'hui un principe fondamental, affirmé par la Convention internationale des droits de l'enfant et réaffirmé par la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Dans ce cadre, le Département a engagé une politique volontariste en faveur de la participation des jeunes accompagnés, traduite par le Schéma départemental 2021-2025 (axe 8) et la contractualisation triennale avec l'État. Le CJPE s'inscrit dans cette dynamique, en lien avec les engagements institutionnels et les objectifs de co-construction des politiques publiques.

En 2025, le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE) a poursuivi ses travaux entamés en 2023, réunissant près de 30 jeunes accompagnés ou confiés à l'ASE, issus de différents lieux de vie et territoires du Lot-et-Garonne. Encadrés par les Francas 47, en étroite coopération avec la Direction Enfance Famille, ils se sont réunis lors d'ateliers réguliers, favorisant l'expression, l'analyse collective et la formulation de propositions concrètes. Ce cycle de travail s'est structuré autour de deux thématiques retenues par les jeunes eux-mêmes : « santé et bien-être » et « accompagnement de la vie quotidienne ». La mandature a été marquée par des temps d'échanges avec les élus et les professionnels du comité de pilotage, l'élaboration de propositions, ainsi que la tenue d'une plénière de clôture à laquelle ont participé des élus et des partenaires locaux. L'action s'inscrit dans

une démarche départementale de systématisation de la participation des personnes concernées et vise à donner un cadre stable, sécurisé et pérenne à la parole des jeunes, tout en favorisant leur reconnaissance comme acteurs de la transformation des politiques publiques en protection de l'enfance.

#### CHIFFRES CLES

30 jeunes engagés, 2 sujets approfondis, 10 rencontres sur 4 lieux, 25 propositions, 1 participation à Réussite 47, 2 interventions en école de travail social

**Perspectives 2026** : reconduction du CJPE avec un suivi des propositions formulées. Des groupes de travail thématiques seront menés avec les jeunes pour approfondir certaines idées et renforcer leur pouvoir d'agir.



#### Contribution aux ODD



### Le Plan Collèges, une ambition ajustée aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique



Le Conseil départemental a adopté, le 21 juin 2019, un plan de modernisation des collèges visant à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à favoriser leur réussite éducative.

Doté d'une enveloppe de 83 millions d'euros, ce programme prévoyait des investissements immobiliers et des investissements pour des équipements, du mobilier, du matériel informatique ou encore réservés à la restauration. 80 % des chantiers ont été réalisés ou engagés.

Au cours de l'été 2025, le Département a engagé une série de chantiers structurants visant la rénovation de ses établissements scolaires, inscrivant chaque intervention dans une dynamique d'amélioration continue des infrastructures éducatives.

Le collège Joseph-Chaumié d'Agen bénéficie d'une restructuration complète, pour un investissement de 11 millions d'€. À Tonneins, le collège Germillac voit la rénovation des bâtiments se déployer sur seize mois (4 millions d'€). Le collège Delmas-de-Grammont à Port-Sainte-Marie a inauguré ses nouveaux aménagements en juin, tandis que le parvis, repensé comme espace de transition entre l'école et la cité, était opérationnel à la rentrée pour 98 440 €. À Bon-Encontre, les travaux sur les bâtiments et la création d'un espace SEGPA rural et environnement représentent 804 881 €. Le collège Paul-Dangla à Agen modernise sa cuisine, crée une salle ULIS et un foyer pour 724 744 €. À Penne-d'Agenais, la restructuration de l'administration et l'isolation par l'extérieur s'élèvent à 1 million d'euros. Enfin, Mézin et

Duras ont rénové respectivement des classes et des espaces polyvalents pour 339 740 € et 263 750 €.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ Première phase de travaux : 18,5 millions d'euros (interventions essentielles, telles que l'amélioration de l'accessibilité, la modernisation des cuisines, des sanitaires et des menuiseries)
- ✓ Deuxième phase : 27,4 millions d'euros avec un taux de réalisation de 92 % (rénovations intégrales et adaptation des établissements aux nouveaux usages et besoins thermiques)

**Perspectives 2026** : la mise en œuvre du Plan Collèges a été conduite conformément aux engagements pris. La cinquième opération, portant sur le collège de Casteljaloux, demeure au stade des études préliminaires et a été reportée à 2026 en raison des contraintes budgétaires. À court terme, les perspectives incluent l'adaptation de l'ensemble des interventions aux exigences du décret tertiaire, dans l'objectif d'optimiser l'efficacité énergétique des établissements.

#### Contribution aux ODD



### La décarbonation dans la production du bâti

Le Conseil départemental possède un parc immobilier de 284 immeubles de tailles, typologies et périodes de construction variées. La filière du bâtiment est une des quatre filières économiques les plus émettrices de gaz à effet de serre.

La décarbonation des bâtiments est donc indispensable pour améliorer significativement l'empreinte carbone du Département. Plusieurs leviers existent, notamment :

- renforcer la performance énergétique du parc existant ;
- encourager la sobriété dans les usages et dans le fonctionnement des bâtiments ;
- réduire l'empreinte environnementale des matériaux et composants ;
- construire de manière exemplaire, en s'appuyant sur les standards les plus exigeants ;
- mettre en œuvre des mesures transversales de pilotage, d'évaluation et d'accompagnement.

Au titre de l'année 2025, plusieurs actions structurantes ont été engagées dans le cadre des stratégies départementales en faveur de la modernisation et de la transition énergétique du patrimoine (Plans Collèges 2019-2025 et Bâtiments 2023-2030) :

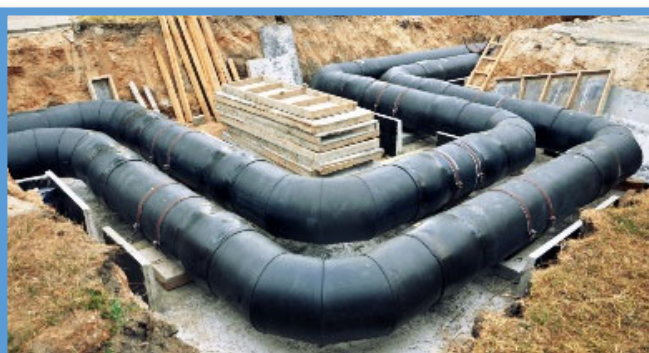
- ✓ lancement, en juillet 2025, du marché unique de maintenance chauffage ventilation et climatisation pour l'ensemble des collèges, permettant d'organiser une réduction prévisionnelle de 35 % du coût annuel de maintenance ;
- ✓ préparation du renouvellement des installations et l'activation de tranches optionnelles en fonction des arbitrages budgétaires 2026 grâce à la mise en œuvre du marché chauffage climatisation et ventilation bâtiments et collèges.

#### CHIFFRES CLES

Économies d'émission de CO2 attendues dès 2026 grâce au réseau de chaleur urbain : 126 tonnes pour l'Hôtel du Département, 16 tonnes pour le CIO, 122 tonnes et 51 tonnes pour les collèges Théophile-de-Viau et Dangla

#### Perspectives 2026 :

- mise en œuvre d'isolation par l'extérieur notamment aux collèges de Bon-Encontre et de Penne-d'Agenais ;
- installation de compteurs intelligents et de centrales de gestion technique centralisée au collège de Monflanquin ;
- modernisation des systèmes de régulation des collèges de Fumel et du Passage d'Agen.



#### Contribution aux ODD



## Réduire drastiquement les consommations énergétiques des bâtiments : une feuille de route ambitieuse



À l'échelle nationale, le secteur du bâtiment génère chaque année plus de 123 millions de tonnes de CO2, représentant 44 % de l'énergie consommée en France. Ce constat place le bâtiment au cœur de la transition énergétique.

La loi ELAN de 2018 fixe des objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, avec une diminution progressive d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050, par rapport à une année de référence située entre 2010 et 2020. Le décret du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire » et désormais « éco-énergie », restreint l'application de ces obligations aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

Cette réglementation s'applique à 26 collèges publics dont 2 en cité scolaire et 22 bâtiments qui constituent le patrimoine immobilier départemental.

### ACTIONS 2025

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie départementale pour la gestion de l'énergie validée en 2023, sur les collèges et bâtiments départementaux, permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire à 2040
- Poursuite de la conduite et renouvellement des équipements de chauffage et de climatisation dans les bâtiments départementaux, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'empreinte carbone.
- Raccordement au réseau de chaleur de l'Agglomération d'Agen des collèges Paul-Dangla (Agen) et Théophile-de-Viau (Passage d'Agen), de l'Hôtel du Département et du site du CIO/Canopé
- Renouvellement d'un marché unique de maintenance sur les bâtiments
- Démarrage à l'été 2025 d'un marché de maintenance pour les collèges, intégrant des actions d'amélioration des équipements et de gestion techniques centralisées
- Remplacement de la régulation du collège Théophile-de-Viau au Passage d'Agen et du collège Jean-Monet de Fumel pour un budget de 187 232 €. Le changement de la gestion technique centralisée est également prévu pour un montant de 107 000 €.

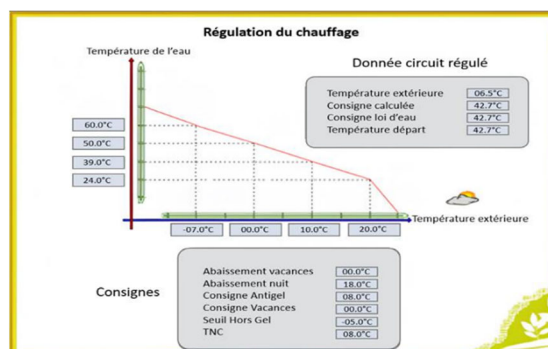
### Contribution aux ODD



### CHIFFRES CLES

- ✓ 26 collèges publics dont 2 en cité scolaire : 11 M de kWh consommés en gaz et électricité en 2024, en baisse d'environ 25% par rapport à l'année de référence du dispositif Éco Energie Tertiaire et stable par rapport à 2023
- ✓ 22 bâtiments départementaux : 4,2 M de kWh consommés en 2024, en baisse de 33% par rapport à l'année de référence du dispositif Éco Energie Tertiaire
- ✓ Une démarche intégrée au budget vert de la collectivité dans une performance favorable compte tenu des diminutions thermique, CO2 et GES

**Perspectives 2026 :** poursuite des rénovations thermiques et énergétiques des bâtiments et déploiement de sous-comptages des énergies par type d'usage pour mieux connaître et maîtriser les consommations sur les sites de l'Hôtel du Département, Scaliger, Parc routier, CIO/Canopé.



## Plan départemental de l'habitat : renouvellement des interventions du Département en faveur de l'habitat



Le Plan départemental de l'habitat (PDH) a été adopté par l'Assemblée départementale le 24 mars 2023. Il a pour vocation d'apporter un cadre commun au moment où les territoires ont engagé ou commencent à réfléchir à leurs stratégies en matière d'habitat.

Ce PDH tient compte des réalités économiques et démographiques du Lot-et-Garonne, en ne négligeant pas les potentialités mais sans en ignorer non plus les fragilités. Il propose un scénario de référence, destiné à appréhender les évolutions démographiques et à anticiper les besoins en logement, et a défini 6 orientations stratégiques. Réalisé avec une large concertation avec les 11 intercommunalités, l'État et les acteurs de l'habitat, il a permis la mise en place d'une feuille de route avec chaque EPCI.

### ACTIONS 2025

Le PDH a permis de renouveler la politique du logement du Département :

#### 1. en adaptant les régimes d'aides existants

- Adaptation du régime logements sociaux en 2024 : le régime est composé d'une part fixe et d'une part variable uniquement en centre-bourg pour faciliter la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes tout en maîtrisant le foncier. 109 logements soutenus pour 977 134 € en 2025 (8 964 €/logement en moyenne).
- Adaptation du régime logements spécifiques dès 2023 : cette aide se cumule avec l'aide au régime logements sociaux. Elle est forfaitaire à 2 000 €/logement (depuis 2023 : 5 opérations soutenues (publics seniors et publics jeunes) pour 80 000 €).

#### 2. en créant deux nouveaux régimes d'aides

- Fonds de renouvellement urbain (FRU) dès 2023 en soutien supplémentaire au renouvellement urbain pour des opérations mobilisant du foncier sur des friches ou îlots dégradés : depuis 2023, 6 projets soutenus pour 550 000 €.
- Aide à l'ingénierie permettant l'innovation dans le logement social dès 2023 (50 % de l'ingénierie plafonnée à 5 000 € par étude) : 2 études soutenues pour 8 228 €.

#### 3. en renforçant l'assistance technique du Département (via Lot-et-Garonne Ingénierie)

- Pour accompagner les communes et EPCI sur les procédures autour de l'habitat indigne.
- Pour accompagner les projets urbains et habitat des territoires.
- 8 études sur l'habitat dégradé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

#### 4. en développant son rôle d'animation des politiques d'habitat

- Organisation de journées thématiques pour les collectivités (rencontre départementale de l'habitat partagé en juin 2025),
- Création d'un réseau de partenaires précarité énergétique dans le cadre du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime 47).

#### CHIFFRES CLES

- ✓ Objectifs de 50 % de production de logements sociaux en centre-bourg d'ici 2028 et de 50 % de production de logements pour les publics les plus défavorisés (PLAI) d'ici 2028.
- ✓ Production adaptée aux besoins, de 1 000 logements par an, dont 244 logements sociaux

**Perspectives 2026 :** organisation d'une nouvelle matinée technique « habitat ».

#### Contribution aux ODD



## Inciter à des Maisons de l'habitat partenariales en territoire

Le Plan départemental de l'habitat 2023-2028, élaboré en concertation avec les territoires, a notamment pour objectif la mise en place de Maisons de l'habitat partenariales pour permettre aux citoyens un accès simplifié aux informations sur leur logement et rendre plus accessibles les politiques d'aide et d'accompagnement en matière d'habitat privé.

Aujourd'hui, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pilote le dispositif France Rénov' et l'ensemble des aides financières associées (Ma Prime Rénov). La contractualisation entre l'Anah et la collectivité porteuse du service public de rénovation énergétique est réalisée dans le cadre d'un Pacte territorial France rénov'.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, chaque EPCI a signé avec l'Anah un Pacte territorial France Rénov' et sur Val-de-Garonne Gascogne, le Pôle d'équilibre territorial et rural est chargé de piloter le dispositif.

Dans le cadre de ses compétences en matière de solidarités territoriales et de coordination des politiques de l'habitat, mais aussi en tant que chef de file de la lutte contre la précarité énergétique, le Département soutient le fonctionnement des Maisons de l'habitat partenariales, dès lors qu'elles mettent en place une base commune de services à l'usager pour soutenir la rénovation de l'habitat (investissement patrimonial, lutte contre le réchauffement climatique et adaptation des logements), lutter contre la précarité énergétique et le mal logement et conseiller tous les particuliers sur l'habitat.

**4 actions du Département** pour soutenir les territoires dans la mise en place de Maisons de l'habitat :

**1. Aux côtés des EPCI**, soutien financier au fonctionnement des Maisons de l'habitat partenariales (27 000 €, soit 3 000 €/EPCI) pour :

- 5 EPCI (Communauté de communes Lot-et-Tolzac, Communauté de communes Bastides Haut Agenais Périgord, Guichet unique du confluent et coteaux de Prayssas, Albret communauté, Maison de l'habitat du Grand Villeneuvois) ;

- un pôle d'équilibre territorial et rural (Maison de l'habitat du Val-de-Garonne Guyenne Gascogne).

**2. Mise à disposition des chargés de visite du Slime 47** dédiés à la lutte contre la précarité énergétique (4 chargés de visite).

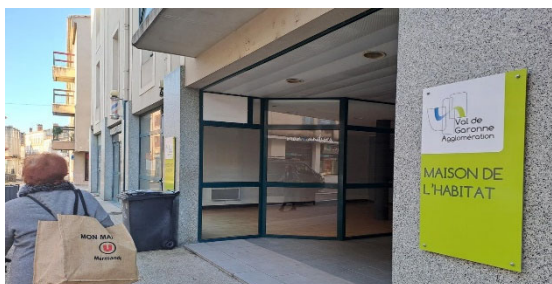
**3. Mise à disposition d'une ingénierie** pour les maires et EPCI via Lot-et-Garonne Ingénierie pour accompagner les procédures de lutte contre l'habitat indigne.

**4. Soutien en financement de l'Adil 47**, ayant développée notamment 16 permanences par mois sur les territoires (187 000 € en 2025).

### CHIFFRES CLES

Un peu plus de 2 millions d'euros de dépenses engagées par les EPCI cités pour l'amélioration de l'habitat en Lot-et-Garonne (maisons de l'habitat, ingénierie, aides à la rénovation, partenariats...)

**Perspectives 2026 :** développement des maisons de l'habitat ou équivalent par les EPCI, en particulier sur les missions liées à l'habitat dégradé. Poursuivre le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime), en complémentarité avec les maisons de l'habitat. Développer les partenariats avec les acteurs de l'habitat (Adil...) et de la perte d'autonomie.



### Contribution aux ODD



### Vers une mobilité plus durable des agents du Département



D'abord institué dans le secteur privé, le « forfait mobilités durables » a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage à des modes de transport alternatifs et durables tels que le vélo ou l'autopartage. Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux.

Le dispositif concerne tout agent de la collectivité qui utilise un moyen de transport alternatif/durable tel que prévu par décret : vélo (y compris électrique), covoiturage ou tout engin de déplacement personnel motorisé (trottinettes, gyropode...).

Le Forfait mobilité durable (FMD) est versé une fois par an, sous réserve d'avoir utilisé un moyen de transport cités, au minimum 30 jours par année civile. Le montant du forfait est au minimum, pour 30 jours de 100 € et au maximum de 300 € à partir de 100 jours d'utilisation. L'agent doit en faire la demande, accompagnée d'une attestation sur l'honneur.



**CHIFFRES CLES**

- ✓ 154 demandes traitées
- ✓ 38 600 € versés en 2024 (250 € par agent en moyenne)

### Télétravail et fermeture annuelle des services : des leviers d'économies d'énergie



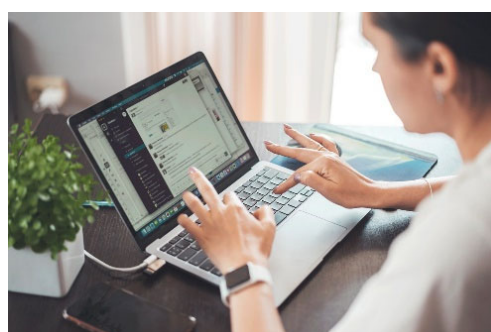
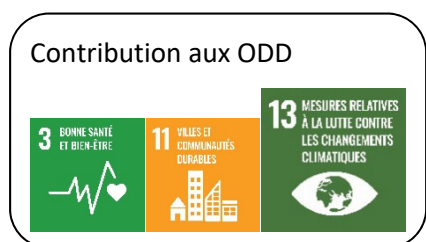
Face aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction de l'empreinte environnementale, le Département a mis en place des dispositifs complémentaires : le développement du télétravail, encadré par la charte adoptée en 2021, et la fermeture annuelle des services une journée en hiver. Ces actions visent à limiter la consommation des bâtiments et les déplacements domicile-travail.

Télétravail : ce dispositif permet de réduire la consommation énergétique des bâtiments et les déplacements, tout en améliorant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Journée de fermeture des services le 2 janvier : Cette mesure permet de limiter les consommations énergétiques dans les locaux et d'éviter les trajets domicile-travail sur une journée entière.

**CHIFFRES CLES**

- ✓ 9 549 jours de télétravail réalisés (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2025)
- ✓ 516 agents concernés
- ✓ 1 journée de fermeture des services (2 janvier 2025)
- ✓ Économies d'énergie et réduction de CO<sub>2</sub> estimées équivalentes à plusieurs dizaines de tonnes évitées



### Proposer aux lot-et-garonnais les plus fragiles une solution efficace et durable adaptée à leur besoin réel de mobilité

*La déclinaison des décisions prises pour la promotion de l'égalité des chances en permettant à chacun « d'avoir accès » à une mobilité solidaire et inclusive au titre du Plan Routes et déplacements du quotidien voté en juin 2023 s'est structurée dès le mois d'octobre avec le recrutement d'une chargée de mission experte du domaine. Elle a prolongé et affiné les études sur les publics les plus fragiles et précaires en matière de mobilité, précédemment engagées par le Département et l'État. Elle a aussi participé à la création d'un réseau technique des acteurs agissant pour les autorités organisatrices de la mobilité (Région, EPCI) pour en faire une chambre d'échos au profit de l'animation territoriale.*

En Lot-et-Garonne, l'indice de vieillissement atteint 135 % contre 94,9 % au niveau national et le taux de chômage 7,1 %. Les études estiment que plus de 25 % des habitants sont vulnérables à la mobilité. En réponse à ce constat, le Département a engagé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une plateforme départementale de mobilité, composée d'une centrale d'appels et de conseillers en mobilité. Ce dispositif constituerait un guichet unique pour les Lot-et-Garonnais, chargé d'informer l'ensemble de la population sur les solutions existantes et de proposer des alternatives pérennes, respectueuses de l'environnement : covoiturage, autopartage et mobilités douces. La plateforme prévoit également un parcours d'accompagnement destiné aux publics vulnérables à la mobilité : seniors, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, jeunes en insertion.

Le Département assure par ailleurs le pilotage des Plans d'actions mobilité solidaires (PAMS). Ces plans ont pour objectif d'identifier les freins à la mobilité rencontrés par les publics

« fragiles » et de mettre en œuvre des solutions locales adaptées, en coordination étroite avec les EPCI, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales, qui en assurent la déclinaison concrète sur leur territoire. Le PAMS du bassin de mobilité de la Vallée du Lot, en cours de réalisation avec l'appui du Cerema, a été finalisé à l'automne 2025.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ Financement à hauteur de 50% par l'État du poste de coordinateur mobilités solidaires e de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (124 000 € pour l'année 2025)
- ✓ Financement par le Cerema des travaux réalisés en partenariat (28 000 € sur le même exercice)

#### Perspectives 2026 :

- ✓ Poursuite de la mise en œuvre des PAMS avec la réalisation de ceux sur le Bassin de Val-de-Garonne Guyenne-Gascogne, de l'Albret et de l'Agenais.
- ✓ Création de la plateforme de mobilité sous réserve de son inscription et de sa validation au budget départemental.



#### Contribution aux ODD



## Mise en œuvre de cheminements de circulation pour les modes doux



La déclinaison des décisions prises pour la promotion des mobilités douces et durables du Plan Routes et déplacements du quotidien (PRDQ), voté fin 2023, s'est progressivement structurée en 2024 et s'est étoffée d'un chargé de mission expert du domaine. L'année 2025 a été consacrée, avec l'aide d'un bureau d'études (VIZEA), à rencontrer, étudier in situ, et partager par itinéraire cyclable un panel de solutions techniques à harmoniser au niveau départemental en et hors agglomération, le tout avec l'ensemble des décideurs (élus EPCI, communes) et acteurs supports (Région Nouvelle-Aquitaine, techniciens EPCI, Cerema, ADRT, associations...). Cette co-construction par itinéraire cyclable s'inscrit pleinement dans les aspirations du développement durable.

### ACTIONS 2025

Mise à l'étude territoriale du schéma d'itinéraires départementaux voté au PRDQ :

- 5 itinéraires cyclables étudiés en comités d'axe (comité technique et comité de pilotage) pour chaque itinéraire cyclable.
- Élaboration concomitante d'une charte départementale des aménagements cyclables opposable aux différents maîtres d'ouvrage et capable d'imposer une cohérence des aménagements à réaliser sur le parcours de chaque itinéraire en et hors agglomération.

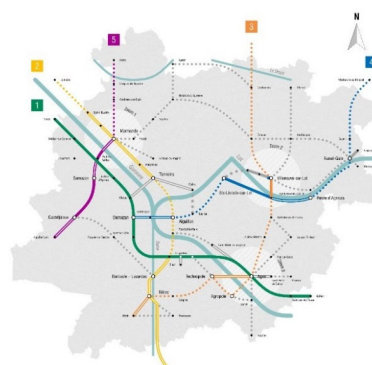
Les infrastructures cyclables étudiées pour un usage au quotidien devront être efficaces et dotées selon les tronçons de niveaux de services adaptés aux besoins (exemples : temps

de parcours, largeur de voie, régime de priorité).

### CHIFFRES CLES

- ✓ 697 km d'itinéraires cyclables en liaisons continues et connectées
- ✓ 430 000 € de travaux réalisés en 2025 (communes de Brax, Pont-du-Casse, Lafox, Le Temple-sur-Lot et Tonneins)

**Perspectives 2026** : programmation pluriannuelle intégrée au PRDQ et ajustée chaque année selon les capacités financières du Département. Accompagnement des EPCI et communes en agglomération sur les itinéraires du schéma cyclable. Les projets à l'étude pour l'exercice 2026 représentent 7,53 km et concernent 8 communes.



1	Meilhan-sur-Garonne – Fontc Castelculler – Goffech	83,4 km
2	Sainte-Bazelle – La Rivie Moncrabeau – Condom	77,4 km
3	Castillonès – Bergerac Mézin	103 km
4	Damazan Cuzorn – Villefranche-du-Périgord	79,4 km
5	Duras AquaFun park	45,8 km
NA		308 km
<b>Total :</b>		<b>697 km</b>

### Contribution aux ODD



## Aménager les infrastructures départementales pour favoriser les mobilités durables alternatives



Le Département développe le réseau des modes doux sur le territoire et met en œuvre des moyens économes au droit des ouvrages d'art. Au lieu de bâtir des passerelles en site propre, il est créé des aménagements sur les ponts existants. Ces travaux permettent la sécurisation des circulations pour les cycles et piétons.

### ACTIONS 2025

Les aménagements concertés du pont de Fumel (D710), du pont d'Aiguillon (D813), du pont de Pierre (D656-Agen), du pont de Donnefort (D656-Agen), du pont de Laroque-Thimbaut (D661-Villeneuve) sont autant de solutions qui permettent l'accessibilité et la sécurisation des mobilités douces.

L'utilisation des plateformes routières existantes et la redistribution des espaces disponibles limitent l'utilisation de matériaux et les nuisances associées.

Après l'élargissement des trottoirs ou la matérialisation des voies par des bordures, les

interventions permettent la pratique sécurisée des nouveaux usages. Les travaux concertés garantissent une mise en exploitation durable, rapide et respectueuse de l'environnement.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ 5 ouvrages aménagés
- ✓ 1 050 m de linéaire mis en place

**Perspectives 2026 :** le Département envisage de reconduire cette technique sur d'autres axes, en l'intégrant comme solution de référence pour un aménagement routier durable et bas carbone.



Contribution aux ODD

<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>
---	---	--

### Décarbonation de la flotte de véhicules de la collectivité et installation des bornes de recharge

Les collectivités territoriales gérant un parc de plus de 20 véhicules doivent progressivement verdir leur flotte. Jusqu'à fin 2024, 30 % des véhicules renouvelés devaient être à faibles émissions (VFE). À partir de 2025, ce taux passe à 40 %. Dès 2026, 37,4 % des renouvellements devront concerner des véhicules à très faibles émissions (VTFE), c'est-à-dire des hybrides rechargeables ou des véhicules 100 % électriques.

Conformément aux obligations réglementaires de renouvellement du parc automobile public, la collectivité a engagé depuis 2023 un programme de verdissement de sa flotte. Cette action s'inscrit dans la stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion d'une mobilité durable, en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

#### ACTIONS 2025

La collectivité a mis en service 17 véhicules électriques destinés aux déplacements professionnels des agents. Ces véhicules sont répartis sur les sites de l'Hôtel du Département (8), de Scaliger (7), des centres d'exploitation de Villeneuve-sur-Lot (1) et Condezaygues (1). Afin de garantir leur utilisation optimale, 23 bornes de recharge ont été installées sur les sites de l'Hôtel du Département (9), de Scaliger (12), des centres d'exploitation de Villeneuve-sur-Lot (1) et Condezaygues (1). Cette démarche vise à réduire l'empreinte carbone des déplacements professionnels et à respecter la réglementation en vigueur.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ 17 véhicules électriques mis en service en 2025 soit 53 % des véhicules renouvelés en 2025
- ✓ Investissement global sur les véhicules : 550 000 €
- ✓ Investissement sur les bornes de recharges : 411 950 €

**Perspectives 2026 :** sur la période 2026-2030, la collectivité prévoit d'étendre le programme avec l'acquisition de 58 véhicules électriques supplémentaires et l'installation de 58 points de recharge. L'objectif est d'atteindre 40 % de véhicules électriques d'ici 2030.



#### Contribution aux ODD



### Recyclage en place de la chaussée sur la D116 à Gaujac: une solution bas carbone

La D116 à Gaujac est située en zone sensible aux inondations et supporte près de 2 600 véhicules/jour, dont 3,5 % de poids lourds. Le Département a engagé en 2025 une opération exemplaire d'entretien durable du réseau routier. L'action s'inscrit dans la stratégie de transition écologique et dans les engagements du Département visant à réduire l'empreinte carbone des infrastructures routières. En privilégiant le recyclage des matériaux existants, le projet illustre la volonté départementale d'innover et de préserver les ressources naturelles tout en garantissant la sécurité et la performance technique des infrastructures.

L'opération consiste à retraiter en place la chaussée de la D116 sur 1,755 km (11 000 m<sup>2</sup>), au droit de la commune de Gaujac. Réalisée par l'entreprise Eurovia dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaire, elle a mobilisé la technique Recyclovia E, qui permet le recyclage intégral (100 %) de la chaussée existante sur une épaisseur de 5 à 15 cm.

Cette technique innovante, opérée à basse température (≈30 °C) avec un apport limité en liant hydrocarboné (3 à 5 %), réduit considérablement la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Elle limite également le transport de matériaux et les nuisances associées.

Après retraitement de la structure, cette technique nécessite la mise en œuvre d'une couche de roulement en béton bitumineux

mince composé de 20 % d'agrégats recyclés. L'action garantit une remise en état durable, rapide et respectueuse de l'environnement de la D116.

#### CHIFFRES CLES

- ✓ Linéaire retraité : 1 755 m
- ✓ Surface retraitée : 11 000 m<sup>2</sup>
- ✓ Recyclage 100% des matériaux en place: 2 200 tonnes
- ✓ Trafic : 2 592 véhicules/jour dont 3,5 % de poids lourds
- ✓ Montant de l'opération : 306 000 €/HT

**Perspectives 2026 :** le Département envisage de reconduire cette technique sur d'autres axes, en l'intégrant comme solution de référence pour un entretien routier durable et bas carbone.



#### Contribution aux ODD



### Engagé et primé : le SPASER 47 révolutionne la commande publique !

Le SPASER, obligatoire pour les acheteurs publics lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT, depuis la loi relative à l'économie sociale et solidaire (2014) et la transition énergétique (2015), s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il répond aux objectifs du Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025, visant 100 % des marchés avec une clause environnementale et 30 % avec une clause sociale d'ici fin 2025. Ce schéma formalise l'intégration de critères écologiques (réduction de l'empreinte carbone, économie circulaire) et sociaux (insertion, lutte contre les inégalités) dans les marchés publics, alignant les pratiques d'achat sur les engagements territoriaux et nationaux en faveur d'une commande publique responsable.

#### ACTIONS 2025

Le SPASER du Lot-et-Garonne, adopté en mars 2025, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2025. Depuis, tous les achats publics supérieurs à 40 000 € HT respectent ses objectifs sociaux et environnementaux. Pour renforcer cette dynamique, la collectivité a organisé 4 « fresques des achats durables » en septembre 2025, formant 40 agents départementaux aux enjeux écologiques et sociaux de la commande publique – un record régional. Deux agents ont été certifiés « animateurs de la fresque », permettant un déploiement à grande échelle.

Primée au Salon des Maires 2025, la collectivité a été lauréate des Trophées de la Commande Publique pour son marché innovant de casiers scolaires. Réservé *via* l'article L. 2113-13-1 du Code de la commande publique, ce marché impose une fabrication exclusive en milieu pénitentiaire (prison d'Eysses), offrant aux détenus une formation en métallerie. Les casiers *Made in 47* réduisent l'empreinte carbone et s'inscrivent dans une économie circulaire : les anciens casiers sont réutilisés comme supports pédagogiques.

Engagée pour l'Économie sociale et solidaire (ESS), la collectivité privilégie désormais les marchés réservés en première intention lorsque l'offre locale est pertinente. En octobre 2025, elle a réuni 25 opérateurs de l'ESS lors

d'un sourcing pour l'entretien des espaces verts, illustrant sa volonté de développer une filière inclusive.

Cette démarche, alliant innovation, inclusion et durabilité, positionne le Lot-et-Garonne comme un modèle inspirant pour les collectivités françaises

#### CHIFFRES CLES

- ✓ 40 agents formés par le réseau régional 3AR
- ✓ 137 marchés > 40 000 € HT sous SPASER
- ✓ 1<sup>er</sup> prix de la communauté des acheteurs 2025
- ✓ Record régional 2025 (4 fresques DD)

#### Perspectives 2026 :

- ✓ **Pérennisation** : 100 % des marchés publics (dès le premier euro) et ceux du mandataire travaux (SEM47) sous SPASER.
- ✓ **Extension** : 2 fresques achats durables (dont 1 ciblant les marchés de travaux) pour former 20 agents/an.
- ✓ **Expérimentation** : généralisation des marchés réservés (objectif +20 % qu'en 2025).

#### Contribution aux ODD



## Du 47 dans nos assiettes

Depuis 2011, le Département est engagé dans le programme Du 47 dans nos assiettes dans le but :

- de lutter contre le gaspillage alimentaire,
- d'améliorer la qualité des repas servis aux élèves en leur garantissant un apport journalier et un équilibre nutritionnel satisfaisants (santé publique),
- d'influer sur le développement économique des filières de production agricoles locales et sur l'environnement.

Historiquement le Lot-et-Garonne est une terre d'accueil pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires bio, notamment grâce à une politique départementale encourageant à s'installer en bio ou à se convertir. De nombreux producteurs en agriculture biologique ont ainsi pu intégrer le marché des denrées alimentaires des collèges.

### ACTIONS 2025

Pour aider les **collèges** à augmenter la consommation de produits bio locaux, le service restauration collective a poursuivi son sourcing pour proposer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 un lot spécifique en fruits et légumes bio, en complément des marchés existants (laitages bio, crèmes desserts bio, légumes surgelés bio, veau bio, œufs coquilles et épicerie bio).

Le bilan sur la période 2019 à 2024 a permis de mettre en évidence la nécessité de poursuivre la coopération avec les **Ehpad**. La nouvelle convention porte sur les diagnostics de gaspillage alimentaire, l'introduction de produits frais et locaux et l'accompagnement technique des cuisines.

Le service restauration a pu accompagner Lot-et-Garonne Ingénierie sur plusieurs projets communaux (rédaction du marché public pour la livraison de repas pour la cantine de Puch d'Agenais, avis technique sur les plans de la future cuisine centrale de Cancon).

En partenariat avec Interbio (interprofession bio régionale), 7 collèges supplémentaires ont reçu en 2025 la labellisation « Établissement bio-engagé ». 100 % des collèges publics du Lot-et-Garonne sont désormais labellisés, une première en Nouvelle-Aquitaine, avec au

moins 30 % de produits issus de l'agriculture biologique (sur les achats de 2024) dans les repas scolaires (et jusqu'à 40 % dans certains établissements).

#### CHIFFRES CLES

- ✓ 100 % des collèges labellisés « Établissement BIO engagé » en 2025
- ✓ En moyenne sur les 24 collèges publics :
  - Taux EGAlim (produits sous origine et qualité dont 20 % de bio) : 36,5 %
  - Taux de produits bio : 31,4 %
  - Produits frais : 74,5 %
  - Produits locaux : 97,2 %

#### Perspectives 2026 :

- ✓ Renforcer l'accompagnement des nouveaux arrivants au sein des équipes de cuisine pour faire rayonner le programme *Du 47 dans nos assiettes* et maintenir la labellisation EBE.
- ✓ Réaliser 2 tests de gaspillage dans les Ehpad et les accompagner dans la définition de leurs besoins en denrées pour poursuivre le déploiement du programme pour un repas sain et de qualité.
- ✓ Accompagner Lot-et-Garonne Ingénierie dans son assistance technique en restauration collective à destination de ses adhérents.

#### Contribution aux ODD



## Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales en s'affirmant comme collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, et parmi les premiers partenaires à œuvrer en faveur des projets d'Économie sociale et solidaire (ESS) publics ou privés. Dans ce cadre, il a voté sa feuille de route dédiée à cette économie en avril 2021. Il poursuit aujourd'hui sa mise en œuvre.

### ACTIONS 2025

#### Renouvellements des partenariats avec :

- la Région Nouvelle-Aquitaine (2025-2028) ;
- le Campus numérique 47 (appui numérique aux acteurs de l'ESS) ;
- Val-de-Garonne Agglomération (1<sup>re</sup> intercommunalité du 47 à adopter sa propre feuille de route ESS) ;
- le Réseau des Territoires engagés dans l'ESS (RTES).

#### Préfiguration de nouveaux partenariats avec :

- l'Union régionale des sociétés coopératives (URSCOP) pour la promotion des sociétés coopératives ;
- la coopérative d'activité et d'emploi CO-ACTIONS située en Gironde et de BGE COOP sur le statut de salarié-associé ;
- l'association InSite qui recrute et positionne des services civiques et l'association 1 000 cafés qui soutient les cafés associatifs.

#### Soutien aux structures de l'ESS via les dispositifs financiers :

- « Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale » (création d'une ludothèque à Villeneuve-sur-Lot, fête du savoir-être à Prayssas, projet de fabrique du vivre-ensemble à Nérac, création d'un tiers-lieu à Monflanquin) ;
- « Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires » (Association territoires et innovation sociale ATIS pour sa mission d'incubateur de l'ESS, BGE Sud-Ouest pour sa mission de pilotage du

Dispositif local d'accompagnement (DLA), France active Nouvelle-Aquitaine-Fana)

- « Développer le tourisme durable et social » (rénovation du hangar à prune de la Maison Forte à Monbalen).

**Poursuite de l'expérimentation YUZU 2023-2025**, outil de financement participatif en partenariat avec Fana, l'ADEFIP (J'adopte un projet) et la Société coopérative d'intérêt collectif (IÉS).

**Participation à la dynamique collective** du réseau d'acteurs de l'ESS et à l'animation du territoire (Rencontres régionales ESS et Forum mondial de l'ESS à Bordeaux, Rencontres nationales de la coopération territoriale, groupe de travail ESS'entiel, organisation de la manifestation BUSIN'ESS à Boé).

### CHIFFRES CLES

Expérimentation YUZU 2023-2025 : 27 projets aidés (26 en dons et 1 en equity) avec un abondement départemental de 94 248 € pour 206 213 € collectés (citoyen et régional).

#### Perspectives 2026 :

Continuer à accompagner et à soutenir les structures de l'ESS dans le cadre de la feuille de route, poursuivre les partenariats et en proposer de nouveaux dans un souci d'innovation, lancer la réflexion concertée sur la nouvelle feuille de route de l'ESS à construire (think-tank de l'ESS).

#### Contribution aux ODD



### Convention avec l'entreprise d'insertion Livre vert, basée à Bordeaux, pour nos livres sortis des collections

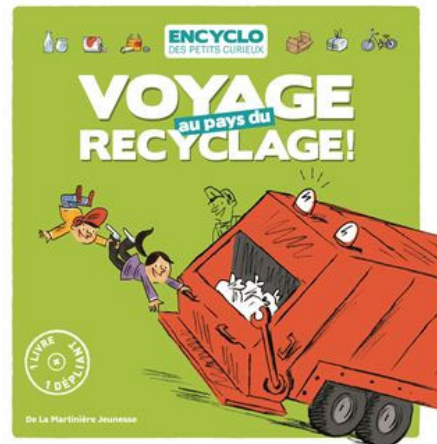
La Médiathèque départementale sort environ 10 % d'ouvrages de ses collections chaque année afin d'accueillir des nouveautés et disposer toujours de collections à jour et attrayantes. Afin de donner une deuxième vie à ces livres, dans une démarche de développement durable, une convention a été signée avec le Livre vert en 2025.

Le Livre vert est une entreprise sociale et solidaire agréée ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale). L'entreprise collecte, trie, vend, donne ou recycle tous les livres donnés et permet à ceux qui ont des difficultés d'accès à l'emploi, d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle.

Pour les livres abîmés ou trop usagés, le Livre vert collabore avec des acteurs du recyclage pour la transformation en pâte à papier ou en carton.

Ces transactions sont gratuites. Les équipes de la Médiathèque départementale apportent les ouvrages à l'entreprise deux fois dans l'année. L'action sera pérennisée en 2026.

#### Contribution aux ODD



## Collectif Solidarités alimentaires locales

La fermeture de structures caritatives et la précarisation économique ont fait naître des problématiques d'accès à l'alimentation : l'absence de réponses à un besoin primaire, manger et un public inconnu des services sociaux (retraités, travailleurs pauvres, étudiants...) ne peuvent plus se nourrir de manière satisfaisante. Des travailleurs sociaux du Département, des acteurs de la solidarité, élus, habitants se sont mobilisés pour répondre à ces enjeux via un projet de Développement social local. Un diagnostic a permis d'appréhender les difficultés d'accès à l'alimentation sur le territoire et définir les objectifs suivants : mettre en lien les ressources avec les besoins des habitants et du territoire et co-construire une réponse innovante adaptée aux besoins identifiés et non pourvus.

Les communes concernées sont Port-Sainte-Marie, Feugarolles, Clermont-Dessous, Bruch, Bazens, Saint-Laurent, Galapian, Lagarrigue, Frégimont et Saint-Salvy.

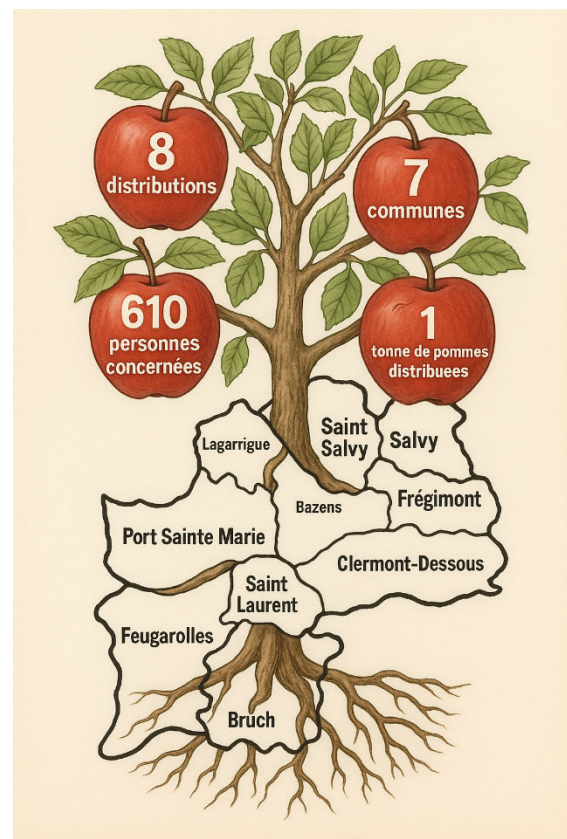
Des habitants et des élus du territoire, des commerçants, des agriculteurs, le Secours Catholique, la MSA, la Caf, le Département (CMS de Nérac), la maison de santé de Port-Sainte-Marie, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, ont choisi pour la réalisation de ce projet la méthode du Développement social local (DSL). Elle s'appuie sur une démarche de co-construction mobilisant tous les acteurs et les ressources autour d'un projet de territoire commun et partagé. Basé sur la reconnaissance des compétences de chacun, le DSL est un processus de transformation qui vise l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives.

Ensemble, ils élaborent un projet valorisant un juste accès à une alimentation de qualité locale. La phase de diagnostic terminée, différentes actions de mobilisation ont eu lieu comme une « Gratifieria » et des distributions gratuites de pommes offertes par un agriculteur. Le projet commence à prendre racine, un local pourrait être mis à disposition par la commune de Saint-Laurent.

### CHIFFRES CLES

8 distributions de 1 tonne de pommes offertes sur 7 communes, à 610 personnes.

**Perspectives 2026 :** mise en place d'une structure porteuse permettant de concrétiser une action pérenne.



### Contribution aux ODD



# Préservation et valorisation de la nature : le schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité



Adopté en 2023, le Schéma des espaces remarquables de biodiversité fixe pour les 10 ans à venir le cap de la politique départementale en matière de préservation du patrimoine naturel. Cette nouvelle stratégie vise à concrétiser les ambitions départementales : soutenir l'émergence et le maintien de sites remarquables et vulnérables et adopter des modes de gestion et d'ouverture au public qui prennent en compte les enjeux de l'urgence climatique.

## ACTIONS 2025

- Création du méta site des vergers à tulipes sauvages (Bazens, Marmande et Villebramar).
- 5 sites candidats à la labellisation ERB.
- Poursuite de l'étude sur la mobilisation de l'outil foncier de préemption (ZPENS).
- Animation du réseau des acteurs des ERB.
- Poursuite des travaux d'aménagement du parcours d'interprétation sur l'ENS du Rieucourt.
- Mise en valeur des ERB dans le cadre de la fête de la nature.

**CHIFFRES CLES**

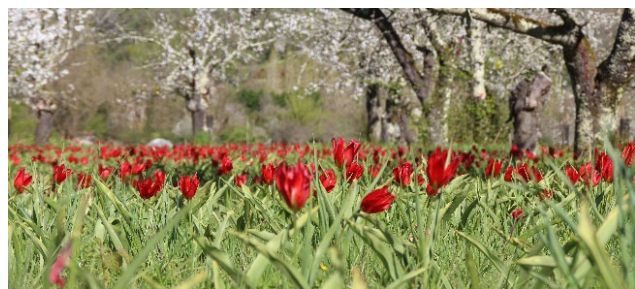
- ✓ 16 sites labellisés : 12 ENS (Espaces naturels sensibles), 3 EAR (Espaces agroécologiques remarquables) et 1 Enoc (Espaces de nature ordinaire ou cultivée)
- ✓ 2 animateurs nature reconnus *Ambassadeurs des ERB*
- ✓ 21 animations proposées lors de la fête de la nature
- ✓ Soutien aux associations gestionnaires des ERB :
  - 400 000 € en investissement (AP 2024-2027)
  - 36 000 € d'aide au fonctionnement



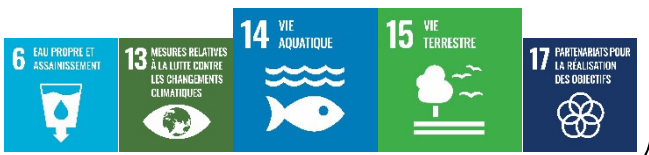
**DES LABELS POUR VALORISER LA BIODIVERSITÉ**



**Perspectives 2026** : poursuite des actions inscrites dans le schéma des ERB, accompagnement des sites candidats à la labellisation pour densifier le réseau d'ERB sur le territoire, finalisation des deux dernières stations du parcours d'interprétation sur l'ENS du Rieucourt. Mise à jour des fiches descriptives des sites labellisés



**Contribution aux ODD**



### Aligner tous les piliers du développement durable avec le sport nature !

Le Département s'est engagé depuis 2016 dans une démarche de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature, en installant une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (Cdesi) puis en élaborant deux outils essentiels à la mise en œuvre d'actions cohérentes et durables : le Schéma départemental des sports et loisirs de nature, voté en juin 2019 et renouvelé en 2021 et le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (Pdesi), voté en janvier 2020.

Ce dernier dispositif est venu compléter le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

2025 est l'année charnière du schéma, une année qui doit permettre d'établir un pré-bilan et de projeter une nouvelle dynamique jusqu'en 2028. Cela passera par la volonté :

- d'améliorer le travail en transversalité ;
- de positionner la Cdesi comme une véritable instance de concertation et d'expertise ;
- de développer la mission d'accompagnement technique ;
- de promouvoir une offre actualisée des sports et loisirs de nature ;
- d'adapter et de poursuivre la mise en œuvre des fiches actions du schéma.

#### ACTIONS 2025

- Pdesi : poursuite de l'aménagement des itinéraires inscrits (à venir Cailladelles et Sauveterre-la-Lémance), identification des derniers itinéraires et valorisation au travers d'inaugurations.
- Cdesi : évolution de la représentation des élus départementaux, modification de son

fonctionnement, saisine de la commission sur des sujets de fond.

- Renforcement de l'assistance technique des acteurs des sports de nature, promotion de la plateforme de signalement Suricate et meilleure prise en compte des ESI dans les documents d'urbanisme.
- Formation des acteurs par les agents départementaux de domaines concernés (DGA ADT - Environnement) et valorisation des ambassadeurs de la nature.

#### CHIFFRES CLES

10 104 € d'investissement pour l'implantation de signalétique durable sur les sites labellisés.

**Perspectives 2026 :** contractualisation d'un nouveau marché public pour les années 2027-2030 (supports de signalétique respectueux de l'environnement). Inscriptions des espaces et sites au Pdesi à partir de 2027.



#### Contribution aux ODD



### L'Atelier des transitions, laboratoire d'idées liées au changement climatique

L'Atelier des transitions est né en 2023, à la suite des Missions d'information et d'évaluation (MIE) sur la transition écologique et énergétique et sur l'accompagnement aux transitions agricoles, de la volonté de créer un groupe de réflexion et de veille, permettant l'intégration de spécialistes et d'experts selon les thématiques abordées. Il est prévu de réunir ses membres une à deux fois par an.

Dans une volonté de diffuser au grand public les messages abordés dans le cadre des Ateliers, des vidéos de vulgarisation ont été tournées en 2024 et 2025. Elles sont diffusées au fil des tournages sur la chaîne YouTube du Département.

L'Atelier des transitions revêt un format flexible qui permet d'en adapter la forme en fonction des thématiques retenues par ses membres. Il peut ainsi, selon les éditions, inviter des experts à l'Hôtel du Département, se délocaliser pour aller à la rencontre des experts ou s'ouvrir à un public plus large permettant de faire se rencontrer les partenaires.

En 2025, un comité de pilotage s'est tenu pour choisir les thématiques en lien avec la

transition écologique à aborder dans les prochains ateliers. L'atelier du 4 septembre 2025 a abordé les questions de l'Hydrogène et des énergies vertes en allant rencontrer l'association Hydrogène Vallée au CESAME de Marmande.

**Perspectives 2026 :** le prochain atelier des transitions se tiendra en février sur la thématique de la construction durable.



#### Contribution aux ODD



## Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'Éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) vise à former des citoyens conscients, responsables et respectueux des autres et de leur environnement. Le Département soutient donc les initiatives portées par les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Elles animent le territoire au quotidien, organisent et participent aux événements locaux. L'éducation à l'environnement bénéficie également du cadre proposé par la Convention éducative, fruit d'un partenariat entre le Conseil départemental et l'Inspection académique. Le Département apporte ensuite un soutien financier aux collèges pour mener à bien les itinéraires pédagogiques choisis.

### ACTIONS 2025

#### Soutien aux associations d'EEDD

Malgré les contraintes budgétaires qui ont imposé une réduction des subventions, le Département a continué en 2025 à accompagner le Collectif En Jeux Durables, soutenu pour apporter une coordination et favoriser le développement d'actions communes par les 30 associations membres ainsi que les 5 associations qui portent des projets et programmes d'animations EEDD en Lot-et-Garonne.

#### La Fête de la nature

Le Département se saisit de la manifestation nationale qui a lieu chaque année autour du 22 mai pour proposer, en partenariat avec tous les gestionnaires d'espaces labellisés « Espaces remarquables de biodiversité », des animations gratuites. Pendant 5 jours, le grand public peut ainsi découvrir la richesse du patrimoine naturel lot-et-garonnais.

#### Organisation de parcours départementaux proposés dans la convention éducative

- Flore à la loupe (observation de la flore urbaine et sciences participatives).
- « Faîtes de la nature » (pour découvrir les Espaces naturels sensibles).

- Semaine de l'arbre et de la forêt (découverte de la forêt et parcours d'orientation).
- Semaine de l'eau (ateliers autour de l'eau organisé à Couthures-sur-Garonne : assainissement, rivières, poissons, inondations...).
- Abelha « Mon collègue s'engage pour les abeilles » (découverte des insectes pollinisateurs et de l'apiculture).

#### CHIFFRES CLES

- ✓ 58 700 € attribués aux associations EEDD
- ✓ 725 collégiens ont participé aux itinéraires convention éducative EEDD
- ✓ 293 participants aux 18 animations lors de la Fête de la nature

#### Perspectives 2026

- ✓ Poursuivre les parcours de la convention éducative et concevoir de nouveaux itinéraires en lien avec la transition écologique
- ✓ Réaliser un bilan des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

#### Contribution aux ODD



## Fonds départemental d'art contemporain

La création, en 2023, du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) pour le Département entre dans une démarche visant à valoriser la culture et les expressions artistiques contemporaines en milieu rural.

Les années 2024 et 2025 ont été marquées par le lancement de deux appels à projets. Les artistes ont perçu une rémunération pour la location de leurs œuvres et pour leurs interventions auprès des publics. Cela a engendré des opportunités de visibilité et de diffusion pour les artistes (Festival international du journalisme, partenariats avec d'autres acteurs locaux, etc.). Pour les publics, il s'agissait d'aller à leur rencontre, en milieu rural, et de proposer un projet pédagogique lié à la rencontre artistique et à des sujets de société.

Les deux volets (grand public et scolaire) ont été mis en œuvre depuis septembre 2024. Il s'agissait de l'installation d'une exposition de photographies dans la cour de l'Hôtel du Département et de la présentation d'une exposition d'estampes dans les collèges. Ces 2 expositions se sont développées autour de l'accès à l'art contemporain au grand public parmi lesquels les scolaires prenaient une place importante. Les artistes ont notamment conduit des rencontres et projets pédagogiques : 47 adultes et 196 collégiens agenais à l'Hôtel du Département ; 280 collégiens, 222 élèves primaires et maternelles, 50 adultes au collège de Mézin (communes de Mézin et de Nérac).

La question des modes de consommation et de production durable a aussi été centrale dans la réalisation de ces expositions : utilisation de planches de bois comme cimaises pour celle de l'Hôtel du Département, la limitation de l'usage

de nouveaux matériaux pour le projet pédagogique au collège de Mézin (réutilisation de briques Tetrapack, optimisation des supports et de l'utilisation de la presse d'estampes).

### CHIFFRES CLES

- ✓ 2 artistes sélectionnés : une femme et un homme, habitant tous deux en milieu rural
- ✓ 700 élèves rencontrés par les artistes
- ✓ 150 adultes touchés dans leur contexte professionnel
- ✓ 23 500 € consacré à la rémunération des artistes en 2025

**Perspectives 2026 :** itinérance des expositions et des artistes pour l'année scolaire 2025-2026 en milieu urbain (mixité sociale) et en milieu rural pour adapté les expositions et interventions à de nouveaux projets pédagogiques.



### Contribution aux ODD



## Lutte contre la précarité énergétique

La loi MAPTAM de 2014 confère aux Départements, en charge de la solidarité territoriale et de l'action sociale, le rôle de chef de file en matière de contribution à la lutte contre la précarité énergétique (art. L1111-9 du code général des collectivités territoriales). Le diagnostic sur la précarité énergétique, mené dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH) a mis en évidence l'importance du phénomène en Lot-et-Garonne, ce qui a conduit le Conseil départemental, lors de la session de novembre 2022, à créer un service dédié, le Service local pour la maîtrise de l'énergie ou Slime.

Il s'agit de coordonner les différents acteurs et dispositifs afin que les ménages les plus précaires soient mieux orientés, conseillés et accompagnés, après un diagnostic à domicile. Un fonds d'aide aux travaux a aussi été institué afin de financer de petites réparations, de l'auto-réhabilitation accompagnée ou du changement d'électroménager énergivore.

### ACTIONS 2025

**Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** apporte des solutions financières et d'accompagnement des familles : 893 ménages aidés pour leurs impayés d'énergie en 2024, pour une aide de 249 € en moyenne par ménage.

Poursuite du **Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME 47)** selon la méthodologie du programme national labellisé par le CLER Slime + :

- public très modestes (plafonds de ressources Anah), propriétaires ou locataires ;
- 2 visites à domicile pour établir un diagnostic, puis orienter le ménage vers les dispositifs les plus adaptés ;
- accompagner 20% d'entre eux au minimum (médiation bailleur/locataire, liaison avec les acteurs de la rénovation énergétique, liaison avec les acteurs sociaux...) ;
- mobiliser les partenaires autour de la précarité énergétique pour faciliter le repérage et le suivi.

Tous les territoires bénéficient en 2025 de l'intervention du Slime 47, 5 partenariats ont été signés avec les EPCI ou PETR.

**Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) :** 9 électroménagers

vétustes changés grâce au partenariat développé avec la Fondation pour le logement des défavorisés (au 3 octobre 2025). Mise en place de prestation de dépannages pédagogiques et auto-réhabilitation accompagnée avec les Compagnons bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine en novembre 2024 :10 chantiers réalisés au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

#### CHIFFRES CLES :

- ✓ 1 coordinatrice, 4 chargés de visite territoriaux,
- ✓ 126 ménages repérés dont 97 ménages ayant bénéficiés du SLIME 47 au 1 oct. 2025 (dont 21% de propriétaires occupants)
- ✓ Coût prévisionnel 2025 :
- ✓ 380 560 €, financé par 200 999 € du FSL, 157 028 € de certificats d'économie d'énergie et 48 216 € de l'Etat (contrat local des solidarités).

#### Perspectives 2026 :

- ✓ Poursuivre le déploiement du SLIME 47, en partenariat avec les intercommunalités et dans le cadre des Maisons de l'habitat.
- ✓ Développer l'activité du SLIME (augmentation du nombre de ménages accompagnés, actions de sensibilisation...).
- ✓ Élargir le réseau des partenaires pour diversifier le repérage des situations.
- ✓ Évaluer l'action du SLIME 47.

#### Contribution aux ODD



## CONCLUSION

---

La sélection des Objectifs de développement durable (ODD) pour chaque action ou politique départementale présentée permet de rendre opérationnel le développement durable : les ODD offrent une « grille d'analyse » des actions réalisées, en cours ou projetées dès 2025. Selon les actions décrites dans ce rapport annuel de développement durable, les contributions du Département pour chaque ODD sont synthétisées dans ce graphique :

### Contribution des actions départementales aux Objectifs de développement durable en 2025



*\*L'indicateur proposé dans ce graphique correspond à la somme des effets positifs des actions présentées dans les fiches bilan, et ce pour chaque Objectif de développement durable.*

Document réalisé par la Direction générale adjointe en charge de l'Attractivité et du Développement des territoires - Direction de l'agriculture, alimentation et environnement (DGAADT - DAAE) - Service milieux naturels et développement durable en partenariat avec la Direction de la communication

Tél. : 05 53 69 45 11  
Fax : 05 53 69 45 16  
communication@lotetgaronne.fr  
www.lotetgaronne.fr

Création graphique de la couverture :  
D'clics

Impression : DGA en charge des  
Ressources et de l'Éducation  
(DGARE - CPAAJ), Approvisionnements

Photographies de couverture :  
Dept 47 - Xavier Chambelland,  
Thierry Breton

LOTETGARONNE.FR

**ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.**

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département Cœur du Sud-Ouest